

L'Europe, matrice du terrorisme contemporain ?

De la Révolution française aux totalitarismes

Gilles FERRAGU

RÉSUMÉ

Fortement médiatisé, le phénomène terroriste pèse lourd dans l'histoire de l'Europe contemporaine, mais reste difficile à appréhender. Il ne répond en effet à aucune définition satisfaisante. Éparpillé entre divers groupes, tributaire des idéologies les plus variées, il ne saurait se réduire à une succession d'attentats, de revendications et de procès. Il est donc nécessaire de le replacer dans un contexte et une dynamique plus larges, en observant les liens qui se tissent entre les différents mouvements, et en esquisant une généalogie du phénomène. Le terrorisme émerge dans l'Europe du XIX^e siècle. La France du Consulat inaugure cette violence d'un nouveau genre, qui s'importe en Russie où elle est théorisée par les nihilistes, et gagne l'Europe entière. L'anti-terrorisme, fondé sur des lois d'exceptions, apparaît de manière presque concomitante. L'État, qu'il soit colonial, dictatorial, révolutionnaire, totalitaire, a pu être amené à ériger la terreur en instrument de gouvernement. Le terrorisme s'affirme ainsi comme un instrument politique au service de l'État comme de ses opposants.



Attentat de la rue Saint-Nicaise contre Napoléon Bonaparte le 24 décembre 1800 (estampe, auteur inconnu). © BnF.



Attentat contre le tsar Alexandre II le 1er mars 1881 (auteur inconnu). Source : <https://marjinalis.livejournal.com/10867.html>



L'attentat de la gare de Bologne, le 2 août 1980. Une du journal Il Resto del Carlino, édition extraordinaire du 2 août 1980.

Définition et généalogie

L'Europe a-t-elle accouché du terrorisme ? L'hypothèse suppose de définir le phénomène – forme de guérilla urbaine alliant publicité et complot, rhétorique armée et violence politique – et d'en esquisser la généalogie. Le terme est d'abord forgé dans le contexte de la Révolution française pour qualifier la politique menée par la Convention au nom du salut public, caractérisée par l'état d'exception et les pratiques sanguinaires (*Dictionnaire de l'Académie française*, 1798). Il renvoie donc au « monopole de la violence légitime » qui, selon Max Weber, définit l'État (*Le savant et le politique*, 1919). Toutefois, le mot est très vite employé pour caractériser la violence politique brandie par des opposants, dans la continuité du tyrannicide de l'Ancien Régime.

Le terrorisme, un phénomène européen au XIX^e siècle

Cette violence politique se nourrit de l'individualisme émergent à la fin du XVIII^e siècle comme de la désacralisation du pouvoir politique. Mais c'est au XIX^e siècle que l'Europe commence à résonner du bruit des

attentats, et d'abord dans la France du Consulat, avec la conspiration des poignards d'inspiration jacobine (octobre 1800) et l'attentat de la rue Saint-Nicaise conçu par des monarchistes (décembre 1800), tous deux visant Napoléon Bonaparte. Cette même forme de violence frappe de manière récurrente sous la Restauration, avec l'assassinat du duc de Berry en 1820, puis, sous la monarchie de Juillet, avec une série d'attentats contre Louis Philippe ; on retient surtout celui organisé en 1835 par Giuseppe Fieschi qui, avec sa « machine infernale », manque son but mais fait dix-huit morts.

Le phénomène gagne l'Europe entière. Importé en Russie, il y est théorisé par les nihilistes. Le mot terrorisme trouve alors son acception contemporaine : une violence émanant de groupes minoritaires, et visant, à travers un individu considéré comme représentatif, le bouleversement d'un ordre politique et social. Sergei Netchaïev, co-auteur avec Mikhaïl Bakounine d'un véritable bréviaire terroriste (*Le catéchisme révolutionnaire*, 1869), et dont les actions inspirent à Dostoïevski *Les Démons* (1872), est aussi le premier à revendiquer l'appellation de « terroriste » lors de son procès en 1873. Les attentats de 1878, qui blessent l'empereur allemand Guillaume I^{er} et tuent le roi d'Italie Humbert I^{er}, témoignent des échos européens de cette théorisation. L'assassinat du tsar Alexandre II par des révolutionnaires anarchistes en 1881 bouleverse l'Europe, où les activistes en exil se multiplient (à Berlin surtout, mais aussi à Genève, Londres, Paris, Bruxelles) et où explose la violence anarchiste (assassinat du président français Sadi Carnot en 1894, du Premier ministre espagnol Canovas del Castillo en 1896, de l'impératrice Élisabeth d'Autriche en 1898, etc.). Une nouvelle étape dans l'évolution du terrorisme est franchie en Espagne comme en France en 1894, lorsque se développe un terrorisme aveugle qui, dans une stratégie de déstabilisation, cible désormais la foule, devenue un « ennemi objectif » sans distinction. Le terrorisme s'inscrit dans cette sorte de guerre entre une communauté et un État, ainsi qu'une nation.

Passée la sidération devant cette violence d'un nouveau genre, les gouvernements prennent rapidement la mesure de ce crime singulier, qui menace la sûreté de l'État et appelle une réaction judiciaire. Ainsi l'anti-terrorisme, fondé sur des lois d'exception, apparaît de manière presque concomitante, et s'affirme dans de récurrentes vagues de répression. Il s'internationalise, dès lors que les gouvernements européens, confrontés à ce qu'ils envisagent comme une véritable internationale terroriste, organisent deux conférences internationales sur le sujet – à Rome en 1898, puis à Saint-Pétersbourg en 1904 – pour mutualiser la lutte et enrayer le phénomène.

La mondialisation du terrorisme au XX^e siècle

Au xx^e siècle, celui-ci se mondialise. On assiste à une diversification des discours idéologiques de légitimation (nationalisme, révolution, religion, etc.) ainsi que des méthodes employées (l'invention de la dynamite par Alfred Nobel, en 1866, continue cependant de faire date). L'attentat de Sarajevo, en 1914, fait la démonstration des enjeux du terrorisme, arme des faibles aux conséquences vastes, en l'occurrence une guerre mondiale.

Le terrorisme révèle sa nature transnationale, et sa capacité à articuler avec succès le global et le national. L'ampleur du phénomène est tel qu'il est au cœur des préoccupations non seulement des États, mais encore des institutions internationales. La SDN fait figure de pionnière en ce domaine avec une première convention datant de 1937, annonçant celles qui seront élaborées plus tard au sein de l'Union européenne (1977, 2000, 2002).

Les évolutions de la violence politique des groupes minoritaires ne doivent pas faire perdre de vue la manière dont les États peuvent également s'approprier l'outil de la terreur à des fins politiques. De fait, si la Convention a ouvert la voie, l'État du xx^e siècle – qu'il soit colonial, dictatorial, révolutionnaire, totalitaire – a pu aussi ériger la terreur en instrument de gouvernement. L'un des premiers hommes d'État à défendre le principe de cette « terreur légale » est Trotski, dans sa réponse au socialiste allemand Karl Kautsky (*Terrorisme et communisme. Contribution à l'histoire des révolutions*, Paris, 1919) : « Qui renonce par principe au terrorisme, c'est-à-dire aux mesures d'intimidation et de répression à l'égard de la contre-révolution acharnée et armée, doit également renoncer à la domination politique de la classe ouvrière. » Cette pratique de la terreur est encore revendiquée par Lénine qui, en 1922, invite Koursky – l'un des rédacteurs du code pénal soviétique – à « justifier et légitimer » la terreur sur le plan juridique. Ainsi, pour les régimes totalitaires, la terreur d'État constitue un instrument moderne de gouvernement, au service d'un projet politique – la fin de la question sociale –, et dans le cadre d'une dynamique révolutionnaire permanente. Dans ces États forgés par un discours millénariste et la volonté du chef (le *Führerprinzip* hitlérien prime sur le droit), on confère à la violence politique la force du droit. Hannah Arendt le

souligne dans *Les origines du totalitarisme* : « Si la légalité est l'essence du régime non tyrannique, et l'absence de lois l'essence de la tyrannie, alors la terreur est l'essence de la domination totalitaire. » Et ce schéma, qui s'étend dans les années 1930 et au-delà en Europe et dans le monde, aboutit aux pratiques génocidaires.

Le terrorisme constitue la part sombre de l'histoire politique européenne : il prospère dans les régimes libéraux, détourne la liberté des médias à des fins de propagande, et joue de l'ouverture des frontières. Dans une Europe pacifiée qui prône le consensus, il témoigne du caractère irréductible du conflit politique et de sa lecture en termes de violence.

BIBLIOGRAPHIE

CARR, Matthew, *La mécanique infernale. L'histoire du xx^e siècle à travers le terrorisme. Des nihilistes russes à Al-Qaïda*, Paris, Éditions Héloïse d'Ormesson, 2008.

FERRAGU, Gilles, *Histoire du terrorisme*, Paris, Perrin, 2014.

SOMMIER, Isabelle, *Le terrorisme*, Paris, Flammarion, 2000.

Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedie/thématiques/l'europe-politique/liberté-et-citoyenneté-en-europe/l'europe-matrice-du-terrorisme-contemporain>